

# Compte rendu du Conseil Municipal

## Séance du 14 janvier 2016

### **1. Dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2016**

Monsieur le Maire présente la proposition faite par le bureau d'études ACP concernant les travaux d'assainissement pluvial des rues de la Brasserie et de l'Abattoir :

**Rue de la Brasserie** : reprofilage de chaussée, création d'un caniveau centrale en CC1 et création d'un bassin de stockage et infiltration en partie basse de la rue d'une capacité instantanée de 16m<sup>3</sup>.

Les travaux sont estimés à 81 810 € HT.

**Rue de l'Abattoir** : reprofilage de chaussée, création d'un caniveau centrale en CC1 et création d'un bassin de stockage et infiltration en partie basse de la rue d'une capacité instantanée de 8m<sup>3</sup>.

Les travaux sont estimés à 56 477 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de faire réaliser ces travaux dont le coût global est estimé à 138 287 € HT
- sollicite une subvention au titre de la DETR 2016
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **2. Reste à réaliser 2015**

Monsieur la Maire présente au Conseil l'état des restes à réaliser 2015 à reporter sur l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte l'état des restes à réaliser présenté et autorise Monsieur le Maire à signer cet état, à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur cet état et dit que les écritures seront reprises dans le budget communal de 2016 comme suit :

<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Mandats Émis</b>	<b>Restes à réaliser</b>
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00	11 630.40	8 369.60
21	Immobilisations corporelles	350 000.00	226 806.02	123 193.98
23	Immobilisations en cours	710 000.00	79 327.37	630 672.63

### **3. Travaux de renforcement électrique rue camus et rue verte**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'étude général de renforcement relative au renforcement du réseau Basse Tension alimentant la rue Camus et la Rue Verte.

Depuis la création du SEZEO regroupant toutes les communes ayant pour concessionnaire SICAE-Oise, ce syndicat dispose de la compétence Maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification Rurale jusqu'alors laissée à chaque collectivité.

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil que 2 choix sont possibles :

- les travaux sont réalisés en aériens et la prise en charge par le SEZEO est de 100%
- les travaux sont réalisés en souterrains et la prise en charge par le SEZEO est de 75%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter le SEZEO afin que le bureau d'études BEIMO réalise les études et ainsi voir les contraintes que pourraient rencontrer les particuliers dans le cas où la mise en souterrain du réseau serait retenue.

#### **4. Fourniture et pose de lanternes d'éclairage public à led sur l'ensemble de la commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis établi par la SICAE pour la fourniture et pose de lanternes d'éclairage public à led sur l'ensemble de la commune pour un montant de 45 420.67 € HT.

Compte tenu des remplacements déjà effectués sur certains points lumineux de la commune et afin de réaliser des baisses de consommation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire réaliser ces travaux.

#### **5. Site cinéraire**

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis établi par la société OGF pour le réaménagement du columbarium, l'aménagement d'un puits de dispersion, la pose d'un banc pour un montant global de 2 955 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire réaliser ces travaux.

#### **6. Questions diverses**

##### **Reversement du fonds de soutien de développement des activités périscolaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ~~reverser~~ au syndicat scolaire :

- la totalité du fonds d'amorçage concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires soit la somme de 1 266.67 euros

##### **Participation au financement des Centres de Loisirs et camps organisés par le Centre Social de Ressons sur Matz**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer au financement des activités du Centre Social :

- ALSH 3/12 ans : 4€ par demi-journée ou 8€ par journée de présence
- Mercredis ALSH 3/12 ans : 4€ par demi-journée ou 8€ par journée de présence
- Camps ados : 4€ par demi-journée ou 8€ par journée de présence

### **Participation des employeurs territoriaux aux garanties de protection sociale complémentaire**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les collectivités territoriales peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents adhèrent – article 22bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983.

Le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 indique que la participation de l'employeur territorial à la protection sociale complémentaire constitue une aide à la personne dont le montant est exprimé sous forme d'un montant unitaire par agent (pas de pourcentage), que cette aide peut être versée directement aux agents bénéficiaires et que la participation versée par l'employeur est incluse dans le revenu imposable de l'agent bénéficiaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir, décide de participer à hauteur de

- 30 euros par agent stagiaire ou titulaire de la fonction publique territoriale.
- 5 euros pour chaque enfant bénéficiant des garanties de protection sociale complémentaire de ses parents.

### **Participation de la commune pour les classes de découverte**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le CCAS prenait en charge 50% du coût des séjours en classe de découverte à condition que le foyer soit non imposable. Suite à la suppression du CCAS de la commune, le conseil municipal devra se prononcer pour accorder des aides dans le cadre de départ en voyage scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

